BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DU PORT DE PLAISANCE

2024

Rapport de présentation du budget primitif 2024 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000046-20240325-2024 051-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024 Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif de la régie avec autonomie financière du port de plaisance pour l'exercice 2024.

Ce budget est complètement indépendant de celui de la commune. Les contribuables Ajacciens n'apportent aucune contribution au budget du port. C'est un budget équilibré de façon autonome par les usagers du port (plaisanciers permanents et de passage, commerçants) et par les services divers annexes utilisés par les plaisanciers.

Ce projet de budget s'élève à la somme de 4 687 300 € se décomposant comme suit :

Section fonctionnement 3 410 000 € Section investissement 1 277 300 €

A - La répartition par chapitres en section fonctionnement est la suivante :

Section Fonctionnement						
	Dépenses		Recettes			
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants	
Chap. 011	Charges à caractère général	1 134 000	Chap. 70	Ventes produits, prestations	2 710 000	
Chap. 012	Charges de personnel	880 000	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	650 000	
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	20 000	Chap. 78	Reprises sur provisions	50 000	
Chap. 66	Charges financières	78 700				
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000				
Chap. 68	Dotations aux provisions	10 000				
Total Dépenses réelles		2 132 700	Total Recettes réelles		3 410 000	
Chap. 023	Virement vers la section invest.	507 270				
Chap. 042	Opérations d'ordre	770 030				
Total Dépenses		3 410 000	Total Recettes		3 410 000	

A-1 Dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent :

Au chapitre 011 : Ce chapitre retrace les charges liées à la maintenance et à l'entretien des pannes flottantes, du matériel et des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité, de carburant, de téléphone ainsi que les diverses taxes foncières et impôts et taxes pour un montant global de 1 134 000 €.

- > Au chapitre 012 : les charges de personnel totalisent 880 000 € pour l'année 2024.
- Au chapitre 66 : ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts pour un montant prévisionnel de 78 700 €.

Les opérations d'ordre de section à section (amortissements, provisions et le prélèvement) s'élevant à 1 277 300 € complètent la section.

A-2 Recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré principalement par :

- > Au chapitre 70 : Sont comptabilisées au sein de ce chapitre les redevances pour taxes d'amarrages (contrats annuels, passages et hivernages) et les recettes d'activités annexes pour un montant global de **2 710 000 €.**
- ➤ <u>Au chapitre 75</u>: Ce chapitre, totalisant **650 000 €**, concerne les redevances d'occupation des immeubles et des concessions.

B -La répartition en section d'investissement est la suivante :

Section Investissement							
	Dépenses		Recettes				
Intitulés		Montants		Montants			
Chap. 16	Emprunts et dettes	474 000	Chap.13	Subventions			
Chap. 21	Installations et acquisitions de matériel	613 300					
Chap. 23	Travaux de bâtiment et matériels techniques	190 000					
Total Dépenses réelles		1 277 300	Total Recettes réelles				
			Chap. 021	Virement de la section de fonct.	507 270		
			Chap. 040	Opérations d'ordre	770 030		
Total Dépenses		1 277 300	Total Recettes		1 277 300		

B-1 Dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement sont :

> Le chapitre 21 totalise 613 300 €. Ce montant est dédié à divers travaux d'aménagements du quai des torpilleurs pour l'accueil de bateaux en saison estivale, le remplacement des bornes des pontons intérieur et extérieur ainsi que la remise en état de ce dernier ponton, le remplacement des points incendie et l'installation de l'éclairage public basse consommation côté boulevard Charles Bonaparte.

➤ Le chapitre 23 totalise 190 000 €. Ce montant est dédié à des travaux d'aménagement des bâtiments.

B-2 Recettes d'investissement :

Les opérations d'ordre de section à section (amortissements, provisions et virement) s'élevant à 1 277 300 € sont les ressources nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement.

C - La dette de la régie du port

A. La dette de la régie du port

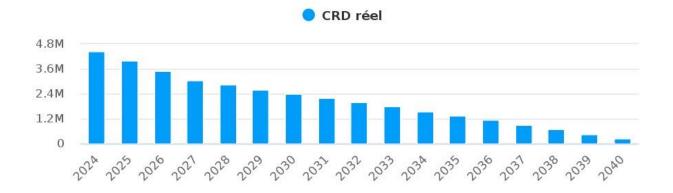
La synthèse de la dette de la régie du port de plaisance au 1^{er} janvier 2024 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 468 060 €	1,86%	14 ans et 1 mois	7 ans et 5 mois	2

La dette est composée de deux emprunts classés 1A selon la Charte de bonne conduite, soit la classification la moins risquée. La répartition des emprunts par préteur et leurs principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Prêteurs	Montant initial	Année de réalisation	Taux fixe	Durée résiduelle	CRD au 01/01/2024	% du CRD
SFIL-CAFFIL	2 964 597.66 €	2015	3.60 %	6.3 ans	912 795.84 €	20 %
CREDIT AGRICOLE	4 100 000.00 €	2020	1.40 %	16.0 ans	3 555 264.35 €	80 %
TOTAUX	7 064 597.66 €				4 468 060.19 €	

Le profil d'extinction de la dette de la régie du port de plaisance est le suivant :



Le montant du flux de la dette pour 2024 est de 552 365.80 € et se répartit de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 469 183.77 €

- Montant des intérêts à payer : 83 182.03 €

Tels sont les principaux éléments du budget primitif 2024 de la régie du port de plaisance que je vous demande de bien vouloir approuver.